

# MÉMO RH

## Je suis salarié et je veux rejoindre la Fonction publique

**La Poste soutient et accompagne ses salariés, dans leur projet de mobilité vers la Fonction publique.**



**DATE DE PUBLICATION DU MÉMO** | Juillet 2021

**DATE DE FIN D'APPLICATION** | 31/12/2023

**PÉRIMÈTRE D'APPLICATION** | La Poste SA

**POPULATION D'APPLICATION** | Salariés

**RÉFÉRENCE** | Décision\_2021\_366 : Mobilité volontaire sécurisée des salariés de La Poste SA

### Qu'est ce que la Fonction publique ?

C'est l'ensemble des activités et des personnes dédiées à la gestion des affaires publiques :

- La fonction publique d'État (ex : ministère de l'Économie et des Finances, ministère de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Éducation nationale, ...),
- La fonction publique territoriale (ex : commune, région, office HLM, ...),
- La fonction publique hospitalière (ex : hôpital public, établissements publics d'aide à l'enfance ou aux personnes handicapées maison de retraite publique, ...).

En pleine transformation, la Fonction publique reste le 1<sup>er</sup> employeur (19,9 % de l'emploi total) et le 1<sup>er</sup> recruteur de France. Aujourd'hui, près d'un agent sur 5 est contractuel.

## Quelle sera ma situation si je rejoins la Fonction publique ?

Chaque année, des postiers salariés rejoignent la Fonction publique. Deux possibilités :

### Soit être embauché en CDI ou CDD en tant que contractuel : vous pouvez bénéficier du dispositif de Mobilité Volontaire Sécurisé (MVS) mis en œuvre par La Poste

- La MVS sécurise votre projet :

Sa durée est de 12 mois maximum pour un CDI, et de 36 mois maximum uniquement pour un CDD (conformément aux règles régissant les CDD de la Fonction publique). La durée de votre MVS (entre 12 et 36 mois) doit correspondre à la durée de votre CDD.

Votre contrat de travail à La Poste est suspendu et vous n'êtes donc plus rémunéré par La Poste.

Conditions pour bénéficier de la MVS :

- Avoir une ancienneté minimale de 24 mois au sein du Groupe La Poste,
- Apporter la preuve d'une promesse d'embauche en CDI ou CDD.

Vous devez faire votre demande de MVS au moins 3 mois avant son début.

- La MVS vous garantit une possibilité de retour :

Vous pouvez demander à revenir à La Poste au terme de la MVS, ou à tout moment au cours de votre MVS. Dans ce cas La Poste vous réintègre sur un poste équivalent dans un délai maximum de 2 mois après votre demande.

La réintégration s'effectue sur un poste de qualification et de rémunération équivalentes au poste précédemment tenu.

### Soit réussir un concours de la Fonction publique

Dans ce cas, vous devenez fonctionnaire et ne pouvez donc pas bénéficier d'une MVS.

## Quels sont les niveaux d'emploi dans la Fonction publique ?

Les emplois de toutes les Fonctions publiques sont classés en 3 catégories (A, B et C), selon leur niveau d'autonomie, le degré de conception, d'exécution ou d'encadrement attendu.

Catégorie Fonction Publique	Envergure du poste	Niveau de recrutement
A	Conception, direction et encadrement supérieur	Bac+3 au minimum
B	Application et encadrement intermédiaire	Bac minimum
C	Exécution, métier spécifique	Brevet, CAP, BEP ou aucun diplôme exigé

Chacune de ces catégories recouvre différents emplois.

## Comment trouver un poste dans la Fonction publique ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, toutes nécessitant que vous ayez bien défini votre projet, que vous soyez proactif et que la correspondance des niveaux d'emploi soit respectée.

## Les offres d'emploi

- [Place de l'Emploi Public](https://place-emploi-public.gouv.fr/) (<https://place-emploi-public.gouv.fr/>) est un site d'offres commun aux trois fonctions publiques,
- Pour la fonction publique territoriale plus particulièrement, consultez le site [de la Gazette des communes](https://www.lagazettedescommunes.com/) (<https://www.lagazettedescommunes.com/>) ou de [l'Emploi territorial](https://www.emploi-territorial.fr/) (<https://www.emploi-territorial.fr/>) .
- Pour la fonction publique hospitalière, regardez le site de la [Fédération hospitalière de France](https://emploi.fhf.fr/offres-emploi.php?type=med) (<https://emploi.fhf.fr/offres-emploi.php?type=med>), ou le site de l'ARS de votre région (ars.nom de la région.sante.fr).

## Le concours

Selon la catégorie d'emploi visée (catégorie A, B et C), des conditions de diplôme sont exigées. Pour ce que l'on nomme le « 3<sup>e</sup> concours », ce sont des conditions d'expérience qui sont demandées.

Différents sites sur internet informent des dates d'ouverture de concours (ex : [www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours/calendrier-des-concours](https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours/calendrier-des-concours)).

## Qui peut m'aider ou me conseiller dans mon projet ?

Votre CEDP (conseiller en évolution et développement professionnel) vous accompagne dans vos démarches, vous aide à l'élaboration de votre CV et de votre lettre de motivation, vous conseille pour l'entretien de recrutement.

L'EMRG (Espace Mobilité Recrutement Groupe) vous propose des ateliers de découverte de la Fonction publique, de préparation aux entretiens de recrutements...

N'hésitez pas à rencontrer ces professionnels de la mobilité.

### Frédéric, ou comment diversifier son expérience

« Pendant presque 15 ans, j'ai travaillé et évolué au sein de La Poste en étant toujours au contact des clients.

Un jour, j'ai appris que ma communauté de communes cherchait un assistant administratif en charge de l'accueil et du courrier. Comme je réfléchissais à diversifier mon parcours professionnel, je me suis renseigné et me suis très vite rendu compte que tout cela, je savais le faire.

J'ai pris contact avec ma correspondante RH car j'avais lu qu'il existait des possibilités d'accompagnement sans prendre de risque. Elle m'a parlé de la Mobilité Volontaire Sécurisée. C'était ce qu'il me fallait ! »

Aujourd'hui je suis heureux d'avoir osé franchir le pas. J'ai été très vite à l'aise car j'ai pu mettre à profit mes connaissances professionnelles et j'ai pu retrouver des codes communs entre une grande entreprise telle que La Poste, et la Fonction publique. Je ne regrette pas de m'être lancé ! »

## POUR EN SAVOIR +

Je contacte l'Espace Mobilité Recrutement Groupe (EMRG) de ma région.

Je me rends sur le site intranet de l'évolution professionnelle m@p, rubrique :

Je recherche une évolution à l'extérieur du Groupe La Poste / Je veux évoluer vers la Fonction publique

LE GROUPE LA POSTE